

## **Encours des créances de la France sur les États étrangers au 31 décembre 2009**

Ce tableau recense l'encours des créances détenues par la France sur les autres pays arrêté au 31 décembre 2009.

Il s'agit des encours des créances détenues soit par l'État directement, soit par l'Agence Française de Développement, soit par Coface et Natixis pour le compte de l'État.

Sont incluses dans les encours présentés toutes les créances dont le débiteur<sup>1</sup> est un débiteur souverain ou appartient au secteur public d'un État étranger. Il s'agit donc d'un encours plus large que celui qui est détenu sur le secteur souverain (État et débiteurs garantis par lui). Les encours sont globalisés au niveau de chaque pays.

Ce tableau distingue par ailleurs les créances qui relèvent de l'Aide publique au développement de celles de nature commerciale. Bien entendu l'effort d'Aide publique au développement de la France ne peut pas se mesurer à ces encours de créances, en particulier parce que les pays les plus pauvres reçoivent de nombreux apports financiers sous forme de dons.

Au 30 juin 2009, la France avait annulé environ 15,4 milliards d'euros de dettes dues par les pays éligibles à l'initiative pays pauvres très endettés (PPTÉ), dont 6,85 milliards d'euros dans le cadre du Club de Paris et 8,55 milliards d'euros dans un cadre bilatéral. L'encours des créances de la France envers ces pays a donc nettement diminué.

A l'inverse, les encours de créances envers certains pays ont été réduits à l'occasion du remboursement anticipé de leurs dettes par ces pays. Cela a notamment été le cas de la Russie, de l'Algérie, du Gabon, de la Jordanie, du Pérou ou de la Pologne.

Enfin, les encours significatifs sur les pays tels que la Chine, l'Égypte, l'Indonésie, le Maroc ou le Pakistan correspondent principalement à des financements de projets faisant intervenir des entreprises françaises dans ces pays émergents. Ainsi, les cinq pays mentionnés ci-dessus représentent 33% du total des encours de créances de la France envers des États étrangers.

Au total, l'encours de créances de la France sur les États étrangers s'élève à environ 23,9 milliards d'euros.

Pour plus d'information, voir la rubrique [La France et la dette des pays en développement](#).

---

<sup>1</sup> Par débiteur il convient d'entendre le contractant initial (emprunteur ou acheteur) ou le garant.

Encours de créances de la France sur les Etats  
étrangers au 31/12/2009

(en Millions d'euros)

	Créances d'APD	Créances commerciales	Total
AFRIQUE DU SUD	149,52	0,00	149,52
ALBANIE	0,00	0,01	0,01
ALGERIE	568,38	2,33	570,71
ANGOLA	2,59	0,00	2,59
ANTIGUE ET BARBUDE	0,00	17,46	17,46
ARABIE SAOUDITE	0,00	5,24	5,24
ARGENTINE	0,00	164,24	164,24
ARMENIE	3,35	0,00	3,35
AZERBAIDJAN	47,90	0,00	47,90
BANGLADESH	44,40	11,51	55,91
BENIN	11,67	10,15	21,82
BIRMANIE	13,23	74,95	88,18
BOLIVIE	6,35	0,00	6,35
BOSNIE	0,00	163,14	163,14
BOTSWANA	0,69	0,00	0,69
BRESIL	18,58	0,00	18,58
BURKINA-FASO	75,49	0,00	75,49
BURUNDI	2,86	0,00	2,86
CAMBODGE	20,03	6,75	26,79
CAMEROUN	756,53	16,74	773,27
CAP-VERT	5,32	0,00	5,32
CENTRAFRIQUE	0,00	6,89	6,89
CHILI	53,17	0,00	53,17
CHINE	1103,54	28,34	1131,88
COLOMBIE	9,28	0,00	9,28
COMORES	2,50	4,13	6,64
CONGO	206,27	640,05	846,31
CONGO (RDC)	168,35	852,34	1020,69
COREE DU NORD	0,00	134,12	134,12
COREE DU SUD	3,96	0,00	3,96
COSTA RICA	0,92	0,23	1,15
COTE D'IVOIRE	1967,94	957,59	2925,53
CROATIE	0,00	0,00	0,00
CUBA	0,00	508,18	508,18
DJIBOUTI	11,69	4,03	15,72
EGYPTE	600,99	1969,24	2570,23
EQUATEUR	47,37	52,07	99,44
ETHIOPIE	16,58	0,00	16,58
FIDJI	0,00	0,00	0,00
GABON	73,75	27,24	100,99
GAMBIE	1,31	0,00	1,31
GEORGIE	4,69	0,00	4,69

GHANA	139,33	0,11	139,44
GRENADE	3,49	0,00	3,49
GUATEMALA	0,00	0,00	0,00
GUINEE	183,75	71,29	255,04
GUINEE BISSAU	0,00	5,58	5,58
GUINEE EQUATORIALE	0,00	0,54	0,54
HAITI	52,80	0,00	52,80
HONDURAS	9,27	0,00	9,27
ILE DOMINIQUE	4,58	0,00	4,58
ILES COOK	0,79	2,46	3,25
ILES SAMOA OCCIDENTALES	0,05	0,00	0,05
INDE	348,13	0,16	348,29
INDONESIE	1251,62	411,87	1663,49
IRAK	0,00	1297,83	1297,83
IRAN	0,00	0,83	0,83
JAMAIQUE	1,74	0,00	1,74
JORDANIE	97,76	0,00	97,76
KENYA	208,69	61,67	270,36
KIRGHIZIE	4,46	0,00	4,46
LAOS	0,00	0,00	0,00
LESOTHO	13,63	0,00	13,63
LIBAN	246,60	290,00	536,60
LIBERIA	5,91	138,13	144,04
MACEDOINE	0,00	0,00	0,00
MADAGASCAR	24,59	0,00	24,59
MALAISIE	21,18	0,00	21,18
MALAWI	11,20	0,00	11,20
MALDIVES	3,50	0,00	3,50
MALI	28,12	10,51	38,63
MAROC	1249,95	0,01	1249,96
MAURICE	92,81	0,00	92,81
MAURITANIE	52,72	20,16	72,88
MEXIQUE	132,11	0,40	132,51
MONGOLIE	0,55	0,00	0,55
MONTENEGRO	8,45	8,41	16,86
MOZAMBIQUE	56,50	12,99	69,49
NAMIBIE	4,39	35,16	39,55
NEPAL	22,81	0,00	22,81
NICARAGUA	0,54	0,04	0,58
NIGER	0,00	1,95	1,95
OMAN	0,00	0,00	0,00
OUGANDA	2,45	0,00	2,45
OUZBEKISTAN	7,32	0,00	7,32
PAKISTAN	579,55	870,19	1449,74

PANAMA	1,60	0,00	1,60
PAPOUASIE	0,00	0,00	0,00
PARAGUAY	4,00	0,00	4,00
PEROU	49,86	0,00	49,86
PHILIPPINES	107,03	0,00	107,03
POLOGNE	0,00	0,00	0,00
REPUBLIQUE DOMINICAINE	24,85	6,08	30,93
RWANDA	3,66	0,00	3,66
SAINT KITTS & NEVIS	0,08	0,26	0,34
SAINT VINCENT	7,33	0,00	7,33
SAINTE LUCIE	12,70	0,00	12,70
SALVADOR	0,10	0,00	0,10
SAO TOME & PRINCIPE	0,00	0,00	0,00
SENEGAL	44,36	172,17	216,52
SERBIE	0,00	230,64	230,64
SEYCHELLES	24,60	2,39	26,98
SIERRA LEONE	0,00	0,00	0,00
SOMALIE	1,14	65,57	66,70
SOUDAN	9,51	333,13	342,64
SRI LANKA	91,94	0,00	91,94
SURINAM	4,98	0,00	4,98
SYRIE	14,28	0,01	14,29
TADJIKISTAN	3,12	0,00	3,12
TANZANIE	4,91	0,00	4,91
TCHAD	5,35	27,81	33,16
THAILANDE	67,03	0,00	67,03
TOGO	0,44	102,89	103,33
TONGA	0,00	0,00	0,00
TUNISIE	967,17	0,00	967,17
TURQUIE	473,18	0,00	473,18
UKRAINE	0,00	7,96	7,96
URUGUAY	12,77	0,00	12,77
VANUATU	3,00	0,00	3,00
VENEZUELA	0,00	0,00	0,00
VIETNAM	673,67	84,90	758,57
YEMEN	57,56	4,32	61,88
ZIMBABWE	120,63	84,61	205,24
Autres pays	163,13	11,03	174,16
<b>Total</b>	<b>13 824,52</b>	<b>10 112,17</b>	<b>23 936,69</b>

Avertissement :

Ces informations sont fournies à titre purement indicatif par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. Les données sont régulièrement actualisées par les services de la Direction générale du Trésor et de la politique économique. Toutefois, la Direction générale du Trésor et de la politique économique ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation des informations disponibles sur ce site.

En particulier, certains de ces encours n'ont pas fait l'objet d'une réconciliation avec les pays débiteurs.

En outre, ces encours ne mentionnent pas les intérêts de retard dus à la France par les pays en situation de défaut partiel ou total de paiement. L'absence de publication des encours d'intérêts de retard ne remet pas en cause leur existence légale et n'a aucune conséquence sur leur exigibilité.

Enfin, certains montants officiellement annulés par la France peuvent encore apparaître dans ce tableau pour des raisons techniques (délais de signature des lettres de mise en œuvre, mécanisme des Contrats de désendettement et de développement - C2D - selon lequel la dette est annulée au fur et à mesure de la tombée des échéances).